



Grille tarifaire

au 23/02/2026

OFFRE FIXO GAZ / PROFESSIONNELS



est une offre de marché, avec un prix HT bloqué sur la durée du contrat.

Selon votre consommation, vous êtes orienté vers le service le plus adapté :

- > **TRANQUILLITÉ** : pour une consommation annuelle inférieure à 4 000 kWh.*
- > **BIEN-ÊTRE** : pour une consommation annuelle supérieure à 4 000 kWh.*

* Cette évaluation est basée sur la Consommation Annuelle de Référence (CAR).

	TRANQUILLITÉ				BIEN-ÊTRE			
	HT		TTC		HT		TTC	
Energie en c€/kWh	9,668		13,568		7,121		10,512	
Abonnement en €	par an	par mois	par an	par mois	par an	par mois	par an	par mois
Zone 1	121,86	10,16	159,90	13,33	300,14	25,01	406,63	33,89
Zone 2	133,23	11,10	173,53	14,46	319,18	26,60	429,48	35,79
Zone 3	126,98	10,58	166,03	13,84	340,12	28,34	454,60	37,88
Zone 4	121,19	10,10	159,09	13,26	360,18	30,02	478,67	39,89
Zone 5	161,51	13,46	207,47	17,29	369,45	30,79	489,80	40,82
Zone 6	131,18	10,93	171,08	14,26	409,74	34,14	538,14	44,85

Le prix de l'abonnement HT inclut la CTA Transport (Contribution Tarifaire d'Acheminement). Les prix TTC incluent la CTA Distribution, l'accise sur les Gaz Naturels, et la TVA au taux de 20% sur l'abonnement et sur l'énergie.

OPTIONS ET SERVICES



AGENCE EN LIGNE

Consultez gratuitement vos contrats, factures et suivis de consommations via notre application sur pc, tablettes et smartphones.



E-FACTURE

Un email vous est envoyé dès que votre facture est disponible. Visualisez-là en un clic.



Caractéristiques de l'offre Fixo Gaz (Article 3 de l'information client)

L'offre comporte la fourniture de gaz ainsi que la prestation de services d'acheminement de gaz. L'offre peut également, à la demande du client, être complétée par des prestations telles que la mensualisation.



Durée du contrat, entrée en vigueur et effet

(Article 6 des conditions générales et article 6 de l'information client)

Le Contrat prend effet à la date de mise en service ou de changement de fournisseur effectué(e) par le GRD conformément aux délais prévus par son catalogue de prestations. La date d'effet et la durée du Contrat sont indiquées dans les Conditions Particulières. Le Contrat sera renouvelé, à chaque échéance contractuelle, par tacite reconduction pour la durée proposée et acceptée par le Client, telle que précisée aux Conditions Particulières. Le Contrat prend fin à sa date d'échéance et éternem interrompt la fourniture d'énergie dès cette date.



Facturation et modalités de paiement (Articles 18 et 19 des conditions générales et article 9 de l'information client)

La facture de gaz est adressée au Client par voie dématérialisée (email ou portail informatique notamment) sauf demande contraire de sa part qui pourra être exprimée à tout moment. La période de facturation est de trois mois. Le Client peut demander à bénéficier d'une mensualisation des paiements sur la base d'une facturation annuelle. Les factures sont payables dans les quinze jours de leur réception. À défaut de paiement intégral à l'échéance indiquée, les sommes restant dues sont majorées de plein droit.



Conditions de révision des prix (Article 21 des conditions générales et articles 4 et 5 de l'information client)

Les prix du Gaz fourni au Client, de la prime fixe, des services associés et des services optionnels payants visés à l'article 4 sont indiqués dans les Conditions Particulières et sont bloqués pour toute la durée du Contrat. Les prix du Gaz et de la prime fixe sont bloqués pendant toute la durée du Contrat. Lors du renouvellement du Contrat, de nouvelles conditions tarifaires peuvent être proposées au Client, a minima un (1) mois avant la date d'échéance. En cas de non acceptation de ces nouvelles conditions par le Client, celui-ci peut résilier son Contrat sans frais.



Conditions de résiliation à l'initiative du client (Article 8 et 20 des conditions générales)

Le Client peut demander la résiliation anticipée du Contrat. Il est redevable d'une indemnité calculée selon la formule précisée aux Conditions Particulières. Le client reste redevable des consommations enregistrées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prend effet à la date indiquée par le client, et, au plus tard, trente (30) jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur sauf en cas de changement de fournisseur où le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat de fourniture de gaz.



Prestations techniques, valables à compter du 1er juillet 2025

Code	Prestations	Prix HT catalogue GRDF	%	Prix HT catalogue fournisseur	Prix TTC catalogue fournisseur
Mise en service					
201	Mise en service sans pose compteur	206,45	100%	206,45	247,74
202	Mise en service avec pose compteur ≤16m3/h	460,53	100%	460,53	552,64
203	Mise en service avec pose compteur >160m3/h	809,92	100%	809,92	971,90
215	Déplacement sans intervention ≤160 m3/h	150,89	100%	150,89	181,07
800	Mise en service	18,62	100%	18,62	22,34
820	Supplément express	41,13	100%	41,13	49,36
832	Supplément mise en service en urgence	124,72	100%	124,72	149,66
Intervention pour impayé					
810	Coupure pour impayé	54,38	100%	54,38	65,26
818	Prise de règlement	54,38	100%	54,38	65,26
832	Rétablissement en urgence	124,72	100%	124,72	149,66
Relève					
236	Augmentation de la fréquence de relève	206,45	100%	206,45	247,74
490	Fréquence de relève supérieure au standard	21,75	100%	21,75	26,10
803	Relevé spéciale	34,31	100%	34,31	41,17
835	Rétablissement suite à coupure en cas d'absence multiple au relevé	34,31	100%	34,31	41,17

Vérification de données de comptage					
819	Vérification sans déplacement	52,44	100%	52,44	62,93
802	Contrôle visuel du comptage	15,95	100%	15,95	19,14
Enquête					
804	Enquête	34,31	100%	34,31	41,17
Frais de crédit					
850	Frais de dédit pour annulation tardive avant intervention programmée	19,53	100%	19,53	23,44
Déplacement vain					
826	Déplacement sans intervention	34,31	100%	34,31	41,17
Location					
421	Location de convertisseur	62,59	100%	62,59	75,11
431	Location télérelève GSM	12,65	100%	12,65	15,18
436	Location armoire G10	8,70	100%	8,70	10,44
440	Location d'armoire G25	54,05	100%	54,05	64,86
441	Location poste de livraison	64,17	100%	64,17	77,00
442	Location d'armoire G40	64,17	100%	64,17	77,00
443	Location SL G65 Armoire	72,93	100%	72,93	87,52
444	Location SL G100 Armoire	92,92	100%	92,92	111,50
445	Location d'armoire G160	141,45	100%	141,45	169,74
446	Location d'armoire SL G25	132,24	100%	132,24	158,69
456	Location d'armoire	92,57	100%	92,57	111,08
471	Location SL G100 Chassis	65,64	100%	65,64	78,77
701	Location de compteur 16m3	2,63	100%	2,63	3,16
702	Location de compteur 25m3	5,79	100%	5,79	6,95
703	Location de compteur 40m3	8,70	100%	8,70	10,44
704	Location compteur G65	12,75	100%	12,75	15,30
704	Location de compteur 65m3	12,75	100%	12,75	15,30
705	Location compteur G100-T	18,42	100%	18,42	22,10
705	Location de compteur 100m3	18,42	100%	18,42	22,10
707	Location de compteur 250m3	27,44	100%	27,44	32,93
740	Location bloc detente s300 - 16m3	6,09	100%	6,09	7,31
741	Location bloc detente s300 - 25m3	6,09	100%	6,09	7,31
742	Location bloc detente s300 - 40m3	45,34	100%	45,34	54,41
743	Location bloc detente s300 - 65m3	51,39	100%	51,39	61,67
761	Location bloc detente chassis - 25m3	29,26	100%	29,26	35,11
762	Location bloc detente chassis - 40m3	38,60	100%	38,60	46,32
764	Location bloc detente chassis - 100m3	47,21	100%	47,21	56,65
781	Location bloc detente armoire - 25m3	34,53	100%	34,53	41,44
Autres prestations					
825	Reprogrammation très tardive	28,01	100%	28,01	33,61
834	Coupure en cas d'absence multiple au compteur	62,56	100%	62,56	75,07
835	Rétablissement suite à coupure en cas d'absence multiple au relevé	34,31	100%	34,31	41,17
846	Frais liés au déplacement d'un agent assermenté	508,17	100%	508,17	609,80
Frais de recouvrement					
	Pénalités de retard forfaitaires en cas de relance			4,17	5,00
	Pénalités de retard forfaitaires en cas d'avis de coupure			8,33	10,00
	Frais d'impayé bancaire			4,17	5,00
	Frais d'échéancier			4,17	5,00